

#### Le 07 AVRIL 2025

### **CONVOCATION**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu :

Lundi 14 avril 2025 à 20h30' à la Maison de la Terre de Peyre

#### ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil du 06/03/25

#### **FINANCES:**

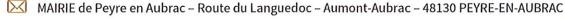
- Examen et vote des Budgets Primitifs 2025 (budget principal et budgets annexes),
- Taux de fiscalité directe locale 2025,
- Vote des subventions aux associations 2025,
- Programme voirie 2025 : plan de financement et demande subvention auprès du Département,
- Fonds de concours SDEE48-Commune : Enfouissements réseaux secs BTS : résidence Vatan à Laval
- Demande de subventions DETR 2025: Renaissance ancienne école du Fau, Rénovation logement Ancienne Poste de St Sauveur, et, Aménagement et assainissement de Tiracols.
- Projet futur Centre de Secours : état d'avancement

#### **RESSOURCES HUMAINES:**

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial.
- Renouvellement convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et le SDEE.
- Indemnités kilométriques et missions

#### **OPERATIONS FONCIERES:**

- Allotissement des biens de section : LASBROS / VAREILLES / RIMEIZENC / BEAUREGARD
- Cession parcelle au profit de Mr ITIER Bernard, Lasbros Commune déléguée de la Chaze de Peyre









Régularisations foncières au Village du Cher – Commune déléguée de Ste Colombe de Peyre

# **DIVERS:**

Tarifs concessions cimetière Ste Colombe

### Questions et informations diverses

Le Maire,



# POUVOIR (1)

	Je soussignédonne pouvoir
à	(2)
	eprésenter à la réunion convoquée pour le 14 avril 2025, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous signer tous documents.
cause q	Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant <sup>(3)</sup> auquel cette réunion serait reportée pour pelconque.
	Fait à le
	Bon pour pouvoir et signature

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.(2) Nom, prénom, adresse(3) Durée de validité : trois reports au maximum